

**Répartition de subventions au titre de l'aide
à la valorisation du patrimoine protégé**

Rapport n° CP/2013/853

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation différents dossiers de demandes d'aides financières départementales dans le cadre du dispositif de soutien aux actions de sauvegarde du patrimoine.

Le Conseil Général, lors de sa séance plénière du 27/10/2008, a mis en place un dispositif de soutien pour permettre aux porteurs de projets associatifs de bénéficier d'une aide financière pour le montage, le suivi et la sécurisation des projets de sauvegarde du patrimoine bâti (châteaux-forts, forts, enceintes, chapelles...).

Un plafond de 4 000 € par an et par association a été voté et peut être versé sur factures, selon le principe suivant :

- 1 250 € sont accordés sur la base des justificatifs d'achats de petit matériel ;
- 2 750 € sont accordés au regard du travail effectué.

Conformément à ce dispositif, la Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable à l'attribution d'une aide à divers bénéficiaires dont la liste est détaillée sur l'annexe jointe au rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14923	65-6574-3120	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide aux actions de sauvegarde du patrimoine, d'attribuer les subventions d'un montant total de 20 000 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.

Le versement de ces subventions interviendra sur présentation de pièces justificatives attestant l'effectivité de la dépense et d'un rapport d'activités, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL